



## Enquête sur la pomme du Québec, récolte de 2024

Québec, le 29 avril 2025

NOM

ADRESSE

Numéro de dossier

**Adresse Web :**

[statistique.quebec.ca/pomme](http://statistique.quebec.ca/pomme)

**Identifiant**

Bonjour,

Votre entreprise est sollicitée pour l'*Enquête sur la pomme du Québec*, récolte de 2024, menée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). L'objectif de cette enquête annuelle est de dresser un portrait précis de votre secteur d'activité et d'effectuer un suivi de son évolution.

Compte tenu de l'importance des résultats, la participation de votre entreprise à l'enquête est **obligatoire**, et ce, conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011)\*.

Pour participer, vous devez vous rendre à l'adresse Web indiquée dans l'encadré en haut de la lettre, entrer votre identifiant et remplir le questionnaire en ligne **avant le 11 août 2025**. Au besoin, vous pourrez quitter le questionnaire et y revenir à un autre moment.

Puisque la plupart des questions demandent une certaine recherche d'information, il est fortement recommandé de remplir préalablement la version papier du questionnaire ci-joint. Si vous ne soumettez pas votre questionnaire Web, l'ISQ communiquera avec vous afin d'obtenir vos réponses par téléphone.

Pour en savoir plus sur cette enquête ou pour obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec l'ISQ. Vous trouverez également d'autres renseignements à l'adresse [statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca), sous l'onglet « Enquêtes ».

Vous pouvez, en toute confiance, fournir vos réponses : la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* vous garantit qu'elles seront gardées confidentielles et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Simon Bergeron

\* Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire de l'Institut de la statistique du Québec et de lui transmettre les renseignements dans le délai et selon la forme qu'il prescrit.